

10 engagements municipaux pour placer les enfants au cœur du prochain mandat



Parce qu'ils sont l'échelon le plus proche des citoyens, les Maires et les équipes municipales ont un rôle déterminant pour garantir l'effectivité des droits des enfants sur leur territoire. **Leur action peut transformer concrètement la vie des enfants, en leur offrant un environnement protecteur, équitable et propice à leur épanouissement.**

Cette ambition doit être d'autant plus affirmée à l'égard des enfants les plus vulnérables ou vivant dans des contextes de grande précarité, notamment dans les territoires d'Outre-mer.

A travers ces 10 engagements municipaux, l'UNICEF France, encourage toutes les collectivités à faire des enfants une priorité.

1. Élaborer une stratégie municipale globale pour les droits de l'enfant dans la ville

Faire des 0-18 ans une priorité stratégique de l'action municipale constitue un levier essentiel pour renforcer la cohésion sociale et préparer l'avenir. Cette ambition implique de mobiliser l'ensemble des compétences de la ville (petite enfance, éducation, culture, urbanisme, santé, etc.) et d'associer pleinement les citoyens, les associations, les professionnels et les enfants eux-mêmes. Pour être à la hauteur des enjeux, cette stratégie doit s'appuyer sur des moyens ambitieux et occuper une place centrale dans les priorités budgétaires de la municipalité.

2. Garantir la prise en compte de l'opinion des enfants dans la vie démocratique locale

Alors que 73 %¹ des mineurs estiment ne pas être suffisamment ou correctement associés aux décisions qui les concernent, il devient urgent que les municipalités mettent en place des mécanismes de participation. Ces dispositifs doivent permettre aux enfants et aux adolescents de contribuer réellement à l'élaboration de politiques locales adaptées à leurs besoins. Conseils municipaux d'enfants, budgets participatifs ou votations citoyennes ouvertes aux plus jeunes, concertations jeunesse, conseils de quartier accessibles aux mineurs, consultations dans les structures périscolaires, ou encore, adaptation des informations sur la vie politique locale à destination des enfants sont autant d'outils qui favorisent leur implication dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques ayant un impact concret sur leurs vies.

3. Lutter contre la pauvreté multidimensionnelle des enfants

Les municipalités peuvent adopter une politique globale pour répondre aux situations de pauvreté infantile permettant de fournir des services de qualité et accessibles aux enfants et familles les plus défavorisés, notamment dans les domaines de la petite enfance, de l'éducation, de la santé, de la nutrition et du logement. Il s'agit en particulier de lever les freins financiers à l'accès aux services municipaux en instaurant une

¹ UNICEF France, [Vers une démocratie inclusive : intégrer la voix des enfants dans les décisions politiques](#) (2024)

politique tarifaire inclusive, pouvant aller jusqu'à la gratuité pour les familles les plus précaires, pour l'ensemble des services enfance et jeunesse.

4. Assurer un logement digne et durable à chaque enfant

La lutte contre le sans-domicilisme est une responsabilité collective. À leur niveau, les municipalités peuvent agir². Au-delà du strict respect de leurs obligations légales liées à la loi SRU ou encore en matière de domiciliation, les municipalités peuvent mobiliser leurs compétences en matière d'action sociale de proximité, d'éducation, de restauration scolaire, d'accueil du jeune enfant ou, dans une moindre mesure, de santé, pour accompagner les enfants sans-domicile dans leur accès aux droits. Elles peuvent par ailleurs mettre en œuvre des actions en matière de repérage et d'orientation, de résorption des bidonvilles, d'hébergement et d'accès au logement.

5. Promouvoir la santé mentale et physique des enfants

« Parmi les jeunes ayant déclaré se sentir mal, 7 jeunes sur 10 disent n'en avoir parlé à personne » selon le CESE³. Face à ce constat, les municipalités jouent un rôle moteur pour renforcer l'accès aux soins, et coordonner les actions en faveur de la santé mentale, en portant une attention particulière aux enfants et aux jeunes. Elles contribuent également à développer l'accès à la vaccination, à la nature, à la culture, aux loisirs, et à créer des espaces de déconnexion numérique. Grâce à leurs services dédiés aux 0-18 ans, elles disposent d'un levier puissant pour prévenir les troubles et orienter les jeunes vers les professionnels de santé.

6. Prévenir et lutter contre les violences faites aux enfants

Pour garantir un environnement sûr et protecteur aux enfants, il est essentiel que les municipalités investissent dans la formation de tous les agents en contact avec eux (personnels périscolaires, animateurs, agents d'accueil, ATSEM, etc.), afin qu'ils puissent identifier les signes de maltraitance et de danger, qu'ils s'agissent de violences physiques ou sexuelles. Elles peuvent également instaurer des procédures claires et formalisées pour orienter rapidement vers les dispositifs existants de signalement (cellule départementale de recueil des informations préoccupantes, numéro 119, signalement au procureur), dans toutes les structures municipales accueillant des enfants ainsi que celles en partenariat avec la ville, en coordination avec les services de protection de l'enfance.

7. Déployer un projet éducatif de territoire ambitieux orienté autour de l'effectivité des droits et de l'inclusion

Les villes ont le pouvoir d'impulser une dynamique collective forte au sein de leur communauté éducative locale, pour offrir à chaque enfant et jeune, y compris ceux en situation de handicap, des parcours éducatifs cohérents et continus, sur tous les temps et les espaces de vie, de la petite enfance à l'insertion professionnelle. En assumant pleinement leur rôle de garantes de la continuité éducative, les municipalités peuvent bâtir un maillage territorial solide qui favorise le repérage des enfants non scolarisés et renforce la prévention du décrochage scolaire. Afin de placer les droits de l'enfant au

² Le guide [Enfants sans toit, mais pas sans droit](#) (2025) propose des actions concrètes

³ [Santé mentale des jeunes : un rapport par les jeunes](#), CESE, juin 2025

cœur de leur projet éducatif de territoire, les municipalités doivent former l'ensemble des acteurs éducatifs⁴ y compris ceux des crèches, des relais petite enfance ou des centres de loisirs, à la connaissance et à la mise en œuvre de ces droits. Elles peuvent également veiller à ce que les activités périscolaires et les dispositifs d'accueil des tout-petits les rendent visibles et concrets pour chaque enfant, à l'image de la démarche *École amie des droits de l'enfant* de l'UNICEF.

8. Intégrer les enfants dans les politiques d'aménagement durable

Les enfants sont parmi les premières victimes des changements climatiques : aggravation de la qualité de l'air, vagues de chaleur, dégradation des milieux de vie. Pourtant, ils ont un droit fondamental à un environnement sain. Les villes ont un rôle déterminant à jouer pour intégrer les besoins des enfants dans la planification urbaine, en agissant prioritairement dans les quartiers les plus exposés, en repensant les mobilités du quotidien, et en adaptant les territoires aux effets déjà visibles du dérèglement climatique. Au-delà de ces actions, une ambition forte doit guider les municipalités : transformer la ville en un espace pensé à hauteur d'enfant, avec des espaces publics inclusifs et adaptés à leurs besoins.

9. Renforcer les politiques jeunesse pour promouvoir la cohésion sociale

Les municipalités ont la capacité de structurer des actions éducatives de proximité – médiation sociale, éducateurs de rue, projets citoyens – pour prévenir les ruptures, renforcer le lien social et favoriser l'émancipation des jeunes. Les collectivités sont invitées à privilégier les réponses éducatives et restauratives plutôt que répressives. En investissant dans la jeunesse, les territoires investissent dans leur avenir.

10. Promouvoir les actions de coopération internationale

La solidarité internationale est plus que jamais essentielle pour garantir les droits fondamentaux de chaque enfant. En inscrivant une contribution annuelle ou exceptionnelle à leur budget, en soutenant des actions d'urgence sur le terrain ou en développant des projets de coopération décentralisée dans des domaines essentiels comme l'eau, la santé, l'éducation ou la protection de l'enfance, les municipalités peuvent devenir de véritables actrices de changement et de solidarité internationale pour la cause de l'enfant.

En savoir plus

<https://www.villeamiedesenfants.fr/article/municipales-2026/>

Nous contacter :

plaidoyer.local@unicef.fr

cvilleamiedesenfants@unicef.fr

⁴ Le guide [Chaque enfant à l'école](#) (2025) propose des actions concrètes